

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-038

Séance du 19 mai 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE DIX-NEUF MAI À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme
COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 13 mai 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé,
CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET
Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VÉLON
Guillaume.

Excusée : VALLA Evelyne (donne pouvoir à BOYER Frédérique)

Absent :

Secrétaire de séance : PAUGET Florian

OBJET : Modification du tableau des emplois.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison de la difficulté à conserver un agent uniquement pour les tâches d'état des lieux des salles communales et le départ en retraite d'un agent technique, il est proposé de revoir les postes techniques existants au tableau des emplois,

CONSIDÉRANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

CONSIDÉRANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 2 avril 2025 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER que l'emploi permanent à temps non complet d'agent technique passe à temps complet ;

FIXER le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} novembre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un emploi permanent à temps complet d'agent des interventions techniques polyvalent hebdomadaire à compter du 1^{er} novembre 2026 ;

FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} novembre 2026.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 19 mai 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<p>Service Administratif</p> <p style="text-align: center;"><i>Rappel</i></p> <p>1° - D.G.S. : les emplois fonctionnels sont ouverts aux seuls agents titulaires d'un grade de catégorie A</p> <p>2° - Secrétaire de Mairie : les adjoints administratifs 2^oclasse <u>ne peuvent réglementairement pas occuper ce poste.</u></p>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints administratifs et/ou des rédacteurs, et/ou des secrétaires de mairie, et/ou grade d'attaché
<p>Service Technique</p>		
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	2	Cadre d'emplois des Adjoints techniques
<p style="text-align: center;">TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET</p>		
<p>Service administratif</p>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs – 15/35 ^{ème} – titulaire
<p>Service Technique</p>		
Entretien des locaux (ménage)	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 5/35 ^{ème} – non titulaire
État des lieux des salles communales	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 1,5/35 ^{ème} – non titulaire
<p style="text-align: center;">TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET</p>		
<p>Service Technique</p>		
Agent d'entretien des massifs et espaces verts	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 10/35 ^{ème} – non titulaire